



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LES VIGNEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Pays des Ecrins

LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

MAIRIE de LES VIGNEAUX  
COMPTE RENDU DES DECISIONS

*Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 18 h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

**Date de convocation** : 19 mars 2024

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants** :

PIERRE Gilles – FINE Franck — MAGNE Jean-Claude- LECOMTE Eric – GIRAUD Véronique - VAUBOURG Yannick - MELQUIOND Victorien - FAURE Camille – ESTIENNE Isabelle – LOPEZ Céline – REYNAUD Marc

**Pouvoir** : VALLAT Muriel donne pouvoir à LOPEZ Céline  
DISDIER Guillaume donne pouvoir à FINE Franck  
LAURENT Pauline donne pouvoir à PIERRE Gilles  
JOUAN Antoine donne pouvoir à Camille FAURE

**Absents excusés** : Guillaume DISDIER, VALLAT Muriel, Pauline LAURENT, Antoine JOUAN.

**Secrétaire de séance** : Camille FAURE

*Le maire propose à l'assemblée l'accord pour rajouter à l'ordre du jour la délibération n°13 Signature de la convention de transfert de propriété. Les élus valident ce rajout à l'unanimité.*

*Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 21 février 2024 à l'unanimité.*

## FINANCES = Budget primitif principal 2024 : Vote des subventions

*Le crédit budgétaire sera ouvert au Budget Primitif 2024 au chapitre 65 pour la répartition des subventions suivantes.*

Associations	Propositions 2024
Los Vinhaus	500.00 €
Musique en Ecrins	500.00 €
Nordic Alpes du Sud (reversement de 12 %/redevance perçue)	461.00 €
Nordic en Vallouise (reversement de 88 % de la redevance perçue)	3 377.00 €
Nordic en Vallouise (subvention de 6 % du déficit de budget pour délégation de l'exploitation des pistes de ski de fond)	3 000.00 €
Club des sports PSV / La Vallouise	2 000.00 €
Coopérative scolaire : frais « extra » scolaires 60€/enf (38enf)	2 280.00 €
Rased (1€70x40)	68.00 €
Collège les Giraudes : Voyage à Porquerolles nbre d'enfant x 60 €	240.00 €
Ecole Les Vigneaux Sortie refuge 15€/nuit/enf- classe grand 2 nuits/20 enf - classe petits :1 nuit/20 enf	900.00 €
FNACA	50.00 €
MFR Montagnes 05 VENTAVON (1vigneron concerné)	60.00 €
Les petits vigneron	150.00 €
Subventions imprévues	1 414.00 €
TOTAL	15 000.00 €

Vote à l'unanimité

## FINANCES = BP 2024 : Vote du taux des contributions directes

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique pour 2024 soit :

- Taxe d'habitation = 16.75 %
- Foncier bâti = 42,20%
- Foncier non bâti = 128.45 %

Vote à l'unanimité

## FINANCES = BP 2024 BUDGET COMMUNE : Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	78 341,22		12 667,11	0,00	<b>91 008,33 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	630 179,90	97 838,76	210 059,33	158,97	<b>742 559,44 €</b>
<b>Total</b>	708 521,12	97 838,76	222 726,44		<b>833 567,77 €</b>

\* intégration des résultats de la SIS de Vallouise dissous par Arrêté Préfectoral du 15/06/2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Excédent d'investissement	91 008,33 €
Restes à réaliser - Dépenses	310 124,15 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement - RAR dépense + RAR recette &lt; 0</b>	<b>219 115,82 €</b>
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	742 559,44 €
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>	<b>523 443,62 €</b>

### 3) projet du calcul des montants à reporter sur le budget primitif suivant

001 Solde d'investissement reporté	R 91 008,33	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 523 443,62	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	219 115,82 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	310 124,15 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

Vote à l'unanimité

## FINANCES = BP 2024 Budget Commune : Vote du Budget primitif

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2024 exposé comme suit :

### Section fonctionnement :

- dépenses : 1 193 827.62€
- recettes : 1 193 827.62€

### Section investissement :

- dépenses : 861 177.34€
- recettes : 861 177.34€

Il adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section investissement.

Vote à l'unanimité

## Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable.

Vu la délibération n°4 du 11/10/2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT.

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres. L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **810 634.43€** auquel on soustrait les dépenses liées au chapitre 012 soit 443 000. Donc  $810\ 634.43 - 443\ 000 = 367\ 634.43€$

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à **551 053.19€**.

Le taux de fongibilité proposé par la collectivité est de **7.5 %**.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : **27 572.59€** (Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles de fonctionnement).

-Dépenses réelles d'investissement : **41 328.99€** (Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles d'investissement).

Vote à l'unanimité

### BP SERVICE EAU 2024 : Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif présente le résultat suivant :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	84 720,15		33 535,80	0,00	<b>118 255,95 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	97 925,08	0,00	-48 960,67	0,00	<b>48 964,41 €</b>
<b>Total</b>	182 645,23	0,00	-15 424,87		<b>167 220,36 €</b>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023		
Excédent d'investissement	118 255,95 €	
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €	
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette &lt; 0</b>	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	48 964,41 €	
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 964,41 €</b>	

#### 3) projet du calcul des montants à reporter sur le budget primitif suivant

001 Solde d'investissement reporté	R 118 255,95	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 48 964,41	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Restes à réaliser en dépense d'investissement	0,00 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

Vote à l'unanimité

## Budget annexe EAU 2024 : Vote du Budget SERVICE DE L'EAU 2024

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'eau 2024 exposé comme suit :

### Section fonctionnement :

- dépenses : 133 558.41€
- recettes : 133 558.41€

### Section investissement :

- dépenses : 164 764.99€
- recettes : 164 764.99€

Il adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section investissement.

Vote à l'unanimité

## Budget ANNEXE SERVICE CAMPING 2024 Affectation du résultat

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	-276 817,78		238 674,71	0,00	<b>-38 143,07 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	412 796,41	276 817,78	-4 774,09	0,00	<b>131 204,54 €</b>
<b>Total</b>	135 978,63	276 817,78	233 900,62		<b>93 061,47 €</b>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Déficit d'investissement	38 143,07 €
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette < 0	38 143,07 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	131 204,54 €
<b>SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 061,47 €</b>

### 3) projet du calcul des montants à reporter sur le budget primitif suivant

001 Solde d'investissement reporté	D 38 143,07	en dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 93 061,47	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	38 143,07 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	0,00 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

Vote à l'unanimité

## Budget annexe CAMPING 2024 : Vote du Budget annexe CAMPING 2024

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du camping 2024 exposé comme suit :

### Section fonctionnement :

- dépenses : 164 061.47€
- recettes : 164 061.47€

### Section investissement :

- dépenses : 145 854.54€
- recettes : 145 854.54€

Il adopte le budget de la section de fonctionnement et celui de la section d'investissement par chapitre.

Vote à l'unanimité

## SUBVENTION = Demande de subvention -Plan de financement Voirie

Le Maire présente aux élus les différentes zones nécessitant une réfection de voirie importante. La route du Chambon est la plus endommagée. La longueur totale de la route a été chiffrée mais représente un coût global trop élevé. Les élus optent pour effectuer cette année une partie de route avec le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	
Route du Chambon	39 468.00€
<b>TOTAL</b>	<b>39 468.00€</b>
RECETTES	
Département (40%)	15 787.20€
Autofinancement	23 680.80€
<b>TOTAL</b>	<b>39 468.00€</b>

Vote à l'unanimité

## SUBVENTION = Demande de subventions : Travaux suite à la crue

Suite à la crue du 23 octobre 2023 d'importants travaux sont à prévoir et certains ont déjà été réalisés dans le cadre de travaux d'urgence.

Les dossiers de subvention seront faits auprès de l'Etat de la Région et du Département et aussi d'autres financeurs potentiels. Le « Zéro reste à charge » annoncé pour les communes, nous permet de proposer un plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux :

DEPENSES	
Opération 1 : Pont de la Bâtie	15 500.00€
Opération 2 : Route des Vaudois	99 450.00€
Opération 3 : Pont de Puy Saint Vincent	290 847.50€
Opération 4 : Egouts les Vaudois	13 742.00€
Opération 5 : Digue le Chambon	149 185.00€
Opération 6 : Passerelle des Vaudois	170 088.80€
<b>TOTAL</b>	<b>738 813.30€</b>
RECETTES	
Etat	
Région	738 813.30€
Département	
Autres financeurs	
<b>TOTAL</b>	<b>738 813.30€</b>

Vote à l'unanimité

## Attribution marché : PHASE II Sécurisation aux abords de l'école et création d'un espace intergénérationnel

Suite à la réunion de la CAO et à l'analyse des offres qui en a découlé avec le bureau d'étude MG Concept, les travaux de la phase 2 de l'opération « sécurisation aux abords de l'école et création d'un espace intergénérationnel » divisés en 3 lots, ont été attribués comme suit :

LOT 1 Voirie : Entreprise COLAS pour un montant de **142 426.76€HT**

LOT 2 Jeux et parc multisport : Entreprise KAZO pour un montant de **86 003€ HT**

LOT 3 Aménagement paysager : Jardiver technic pour un montant de **48 524.50€ HT**

Vote à l'unanimité

### **Convention : Signature de la convention de transfert de propriété de matériel**

Une convention est proposée à la signature pour transférer le matériel acquis pour l'accompagnement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique (FIP) entre le collège Vauban et la Commune.

La convention a pour objet d'organiser les modalités du transfert de la propriété des biens acquis par l'Etat via le collège Vauban en vue de l'accomplissement de projets pédagogiques financés par le FIP. Ce soutien financier se traduit par l'achat de biens meubles dont la propriété est transférée à la collectivité par la présente convention.

La convention complète est lue à l'assemblée par M. Le Maire.

Vote à l'unanimité

### **Questions diverses**

A 20h05 Marc REYNAUD s'excuse et quitte l'assemblée. Il ne participera donc pas aux questions diverses.

Un résumé de la dernière réunion de la Commission Sécurité est présenté à l'assemblée, les élus doivent se positionner sur les systèmes d'alerte à mettre en place. L'adhésion à l'application ILLIWAP a été validée et le principe de relais par quartier va être mis en place. Une réunion est calée au 16 avril prochain à 18h30 avec les élus pour présenter les projets de documents PCS et DICRIM.

Aurélien PIERRE a envoyé un courrier de demande d'acquisition d'un morceau de domaine public enclavé devant sa propriété. Il demande un accord de principe avant de faire intervenir un géomètre expert pour déterminer la surface exacte. Les élus, après s'être fait présenter les plans, acquiescent le principe et attendent le document d'arpentage pour porter la demande en délibération et ainsi fixer un prix d'acquisition.

Comme les années précédente une chasse aux œufs est organisée ce dimanche au profit des enfants de la commune. Les élus y sont également conviés à partir de 10h sur le parvis de l'église.

Les travaux menés par l'entreprise SUDATI ont repris pour l'enfouissement de la ligne au niveau de la route du pont Gamonet. Le maire sera vigilant que la route soit restituée dans son état d'origine à la fin des travaux.

Isabelle ESTIENNE demande si une estimation des travaux de la maison forestière a été chiffrée. Aujourd'hui nous sommes encore dans l'attente de l'estimation du service des domaines de la maison elle-même afin de racheter la part de Puy Saint Vincent qui est propriétaire de la maison pour un tiers. Les devis pour les travaux seront effectués dans un second temps. Mme ESTIENNE demande s'il ne serait pas judicieux de vendre cette maison en sachant que les travaux de rénovation pour la remise aux normes du bien risquent d'être conséquents. La vente permettrait de réaliser les travaux de la Cure. Le maire répond que la politique de la commune n'est pas de vendre ses biens. Il ne reste qu'un seul logement communal, et la maison forestière fait partie de notre patrimoine qu'il est judicieux de conserver.

Isabelle ESTIENNE demande où en est le projet d'installation de défibrillateur à la Bâtie. Le maire répond que la commande sera effectuée dans l'année sous réserve de la faisabilité du branchement électrique à la chapelle.

Séance levée à 20H30